

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/121/2006 – ÉFAI

Londres, le 21 juillet 2006

Informations complémentaires sur l'AU 194/06 (AMR 51/115/2006, 14 juillet 2006)

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (Virginie)

Brandon Wayne Hedrick (h), Blanc, 27 ans

Brandon Hedrick a été exécuté le 20 juillet pour le meurtre de Lisa Yvonne Crider, une jeune Noire de vingt-trois ans tuée en 1997. Il était dans le couloir de la mort depuis 1998.

Brandon Hedrick a préféré être exécuté sur la chaise électrique plutôt que par injection létale. Aucune exécution par électrocution n'avait eu lieu aux États-Unis depuis 2004.

Brandon Hedrick présentait des antécédents de handicap mental. Au moment de son procès, son quotient intellectuel (QI) a été évalué à 76, à la limite de l'arriération mentale. Lors de la procédure en appel, ses avocats ont avancé que si l'on tenait compte de la marge d'erreur, Brandon Hedrick présentait peut-être un retard mental. Les tribunaux ont rejeté cet argument. En 2006, l'un des juges de la cour fédérale d'appel du quatrième circuit s'est déclaré contre le rejet de cet argument, indiquant que cette instance « *permet[ait] l'exécution d'un homme pour lequel la peine capitale risquait d'être contraire à la Constitution sans un examen complet et équitable de cette question.* »

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*